

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de présents	15
Vote par procuration.....	2
Nombre de votants.....	17
Date de convocation du conseil municipal: le 21 avril 2011	

L'an deux mil onze, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.
La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Pierre GRAVEL, Arnaud SACCOMANDI, Jean-Yves DUBOIS, Patrick BLANCHARD, Yves LAMORRE, Frédérique JARDIN, Jean-Claude GARNIER, Laurent GOUIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : M. Thierry DECORNIQUET a donné procuration à Jean-Yves DUBOIS et M. Jacques DROUCHAUX a donné procuration à M. Jean-François MALECOT.

Absents : Patricia MLAKAR, Françoise BRABAN

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE a été désigné comme secrétaire de séance.

01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- DIA 2011/0006 : immeuble et terrain cadastrés section C n° 743 d'une superficie de 424 m², situés 56 rue de la Galère.
- DIA 2011/0007 : local commercial cadastré section AC n° 316, 317, 355 et 356 d'une superficie de 1 449 m², situé 37 bis route de Loudun.
- DIA 2011/0008 : immeuble cadastré section C n°1069 d'une superficie de 234 m², situé 24 place Louis XIII.
- DIA 2011/0009 : immeuble et terrain cadastrés section B n° 310 d'une superficie de 673 m², situés 8 rue du Moulin à Vent.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

03B-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Hervé NOVELLI, Maire,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur,

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et le budget annexe de l'assainissement,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Procède au vote,
- Déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010, par Madame le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

03C-AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE 2010

BUDGET PRINCIPAL

Après avoir procédé à l'adoption du compte administratif, le Conseil Municipal se prononce sur l'affectation du résultat de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal :

- Procède au vote :
- Décide, à l'unanimité, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exploitation de l'exercice 2010.

fonctionnement		
	montants	article
excédent ou déficit	2009	125 000,00
		c/002 au budget 2010
dépenses	2010	1 461 430,98
recettes	2010	1 800 186,95
résultat de l'exercice	2010	338 755,97
résultat cumulé de l'exercice	463 755,97	

investissement		
excédent ou déficit	2009	80 265,04
		c/001 au budget 2010
dépenses	2010	1 263 787,45
recettes	2010	997 597,65
résultat de l'exercice	2010	-266 189,80
résultat cumulé de l'exercice	-185 924,76	c/001 au budget 2011
restes à réaliser en dépenses	527 852,47	à reporter au budget 2011
restes à réaliser en recettes	392 404,93	à reporter au budget 2011
solde des restes à réaliser	-135 447,54	
besoin de financement pour 2011	325 000,00	c/1068 au budget 2011
résultat à reporter en 2011		
résultat de fonctionnement à reporter en 2011	138 755,97	c/002 au budget 2011

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir procédé à l'adoption du compte administratif, le Conseil Municipal se prononce sur l'affectation du résultat de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal :

- Procède au vote :
- Décide, à l'unanimité, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exploitation de l'exercice 2010.

résultat cumulé de l'exercice 2008	13 893,51	
---	------------------	--

investissement

excédent ou déficit 2009	1 876,98	c/001 au budget 2008
dépenses 2010	143 502,95	
recettes 2010	101 280,25	
résultat de l'exercice 2010	-42 222,70	
résultat cumulé de l'exercice 2010	-40 345,72	c/001 au budget 2011
restes à réaliser en dépense 2010	4 206,73	à reporter au budget 2011
restes à réaliser en recettes 2010	19 344,32	à reporter au budget 2011
solde des restes à réaliser 2010	15 137,59	
autofinancement obligatoire :	13 893,51	c/1068 au budget 2011
résultat à reporter en 2009		
résultat de fonctionnement à reporter en 2009	0,00	c/002 au budget 2011

03-COMPTE ADMINISTRATIF 2010

M. Hervé NOVELLI s'étant retiré,
Conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Michel AUBERT, 1^{er} adjoint,
Après s'être fait présenté le compte administratif 2010, dressé par l'ordonnateur et accompagné du compte de gestion du receveur municipal.

Considérant que M. Hervé NOVELLI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2010, les finances de la Commune, en poursuivant toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
 Procédant au règlement définitif de l'exercice 2010,
 M. le Maire ne prend pas part au vote.

BUDGET VILLE		PREVU	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
investissement	dépenses	1 803 744,13	1 263 787,45	527 852,47	1 791 639,92
	recettes	1 803 744,13	1 077 862,69	392 404,93	1 470 267,62
	déficit d'investissement		-185 924,76	-135 447,54	-321 372,30
	excédent d'investissement				
fonctionnement	dépenses	1 893 063,66	1 461 430,98		1 461 430,98
	recettes	1 893 063,66	1 925 186,95		1 925 186,95
	excédent de fonctionnement		463 755,97		463 755,97
BUDGET ASSAINISSEMENT					
investissement	dépenses	156 450,33	143 502,95	4 206,73	147 709,68
	recettes	156 450,33	103 157,23	19 344,32	122 501,55
	déficit d'investissement		40 345,72		25 208,13
	excédent d'investissement			15 137,59	
fonctionnement	dépenses	87 298,17	54 415,77		54 415,77
	recettes	87 298,17	68 309,28		68 309,28
	excédent de fonctionnement		13 893,51		13 893,51

- Approuve le compte administratif 2009.

04B-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire présente les propositions de subventions aux associations telles que définies par la commission des finances, chaque demande ayant fait l'objet d'un examen attentif, instruite en fonction d'un état des frais supplémentifs assumés par la commune le cas échéant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête comme suit le montant des subventions aux associations pour l'exercice 2011 :

04C-SUBVENTION C.C.A.S.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 5 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de RICHELIEU.

Les crédits seront inscrits dans le budget 2011 à l'article 657362.

04-ETAT DU PERSONNEL

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal arrête l'état du personnel pour l'année 2010 selon le tableau suivant :

ETAT DU PERSONNEL														
2010														
filière	emploi	1er janvier		1er mars		30-mars		1er juin		1er juillet		1er octobre		
		pourvu	non pourvu	pourvu	non pourvu	pourvu	non pourvu	pourvu	non pourvu	pourvu	non pourvu	pourvu	non pourvu	
emplois titulaires														
administrative														
	secrétaire général (attaché territorial)	1		1		1		1		1		1		
	rédacteur chef	2		2		2		2		2		2		
	adjoint administratif 1ère classe	1		1		1		1		1		1		
	adjoint administratif de 2ème classe	2		2		2		2		2		2		
police municipale														
	brigadier chef principal	1		1		1		1		1		1		
sanitaire et sociale														
	agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	1		1		1		1		1		1		
	agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe		1	1		1		1		1		1		
culturelle														
	assistant d'enseignement artistique	1		1		1		1		1		1		
	agent territorial du patrimoine	1		1		1		1		1		1		
technique														
	agent de maitrise	1		1		1		1		1		1		
	adjoint technique 1ère classe	1		1		1		1		1		1		
	adjoint technique 2ème classe	7		6		6		6		6		6		
sous-total		19	1	19	0	19	0	19	0	19	0	19	0	
emplois non titulaire														
	chargé de mission projet ville temps complet	1		1		1		1		1		1		
	éducateur APS natation BEESAN	0		0		0		1		1		0		
	aide opérateur APS natation	0		0		0		1		0		0		

BNSSA												
adjoint administratif 2ème classe (étudiant réalité virtuelle)	0		5		0		1		1		0	
agent des services techniques remplaçante (cantine)	2		2		2		2		2		2	
apprenti	1		1		1		1		1		1	
stagiaire	0		0		1		1		1		0	
contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) temps incomplet	4		5		5		5		5		4	
sous total	8	0	14	0	10	0	13	0	12	0	8	0
total général	27	1	33	0	29	0	32	0	31	0	27	0

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2010, chapitre 12-Charges du personnel.

4D-ECOLE PRIVEE « LE SACRE CŒUR »
PARTICIPATION 2011

M. le Maire rappelle les sommes versées en 2010 à L'école privée « Le Sacré Cœur », établissement sous contrat d'association.

- En primaire : 571 €/ élève
- En maternelle : 1140 €/ élève

Il propose pour 2011 de verser une somme calculée sur la même base qu'en 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve cette proposition
- fixe le forfait 2011, versé à l'école « Le Sacré cœur », pour les élèves domiciliés à RICHELIEU au montant suivant:

En primaire : **571 €** nombre d'élèves estimé: 20

En maternelle : **1140 €** nombre d'élèves estimé: 9

Le montant total de la participation 2011 sera de : 21 680 €

Les crédits ont été inscrits au budget 2011- Article 6574 – subventions

04E-VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2010

M. le Maire propose que pour l'année 2011 la commune reconduise les taux de l'année 2010, avec prise en compte de la réforme sur la fiscalité locale (disparition de la TP et création de la CFE),

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été supprimée. En 2010, la taxe professionnelle était compensée par une dotation de l'Etat pour un montant de 92 000 €.

En 2011, la commune de Richelieu ne percevra plus de compensation à la TP. Par contre, un nouvel impôt, la CFE (contribution foncière des entreprises) voit le jour.

Pour Richelieu ce nouvel impôt représente 21 600 €. La différence est compensée par la récupération de part de taxes foncière et taxe d'habitation que percevait auparavant le département. De plus, les allocations compensatrices sur la taxe d'habitation sont

supérieures d'environ 30 000 €. La commune perçoit aussi, depuis cette année, une part sur les dégrèvements de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) de 24 451 €.

En contrepartie, la commune reverse un prélèvement au profit du fonds national de garantie des ressources d'un montant de 95 319 €.

Au final, concernant l'imposition, si on réalise la synthèse de tous ces mouvements, la commune perd 4 420 € sur le chapitre 73 et gagne 15 500 € sur le chapitre 74 ce qui fait une augmentation d'un peu plus de 11 000 € sur l'ensemble.

Le principal à retenir :

- Les recettes liées à la fiscalité augmentent d'environ de 2%,
- **Les taux d'imposition de la commune augmentent mais cela ne veut pas dire que l'impôt augmente. La part du Conseil Général revient à la commune mais pour l'habitant de Richelieu, cela ne changera rien. La commune de Richelieu continue sa politique et ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition.**

Dans ces conditions, M. le Maire propose :

- de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux,
- arrête les taux d'imposition pour l'année 2011
 - taxe d'habitation : 17,20 %
 - taxe foncière bâtie : 18,83 %
 - taxe foncière non bâtie : 42,82 %
 - CFE : 19,46 %

04F-BUDGET COMMUNE 2011- BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ✓ Adopte le budget principal de la Commune
- ✓ Adopte le budget annexe assainissement

Ces deux budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses à :

- **budget principal**
 - 1 969 858,92 € en fonctionnement
 - 3 649 441,23 € en investissement
- **budget annexe assainissement**
 - 84 657,97 € en section d'exploitation
 - 90 599,48 € en section d'investissement

04F-BUDGET COMMUNE 2011- BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ✓ Adopte le budget principal de la Commune
- ✓ Adopte le budget annexe assainissement

Ces deux budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses à :

- **budget principal**
 - 1 969 858,92 € en fonctionnement
 - 3 649 441,23 € en investissement
- **budget annexe assainissement**

- 84 657,97 € en section d'exploitation
- 90 599,48 € en section d'investissement

4G-PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE RICHELIEU

Conformément à l'article 23 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe, le montant de la participation due par les communes de résidence dont les enfants fréquentent les écoles publiques de RICHELIEU, à la somme de :

- ✓ 535 € pour les enfants de l'école maternelle
- ✓ 400 € pour les enfants de l'école primaire

La recette correspondante est inscrite à l'article 7474 du budget.

05-ANIMATION BIBLIOTHEQUE

Une animation des bibliothèques du canton est prévue le 19 juin 2011. Ce spectacle « Cerise et Clémentine » dans « je veux jouer de la trompette » se déroulera au parc de Jaulnay. Dans le cadre du partenariat entre les bibliothèques du canton, la commune participerait à hauteur d'un tiers du coût de la prestation déduction faite de la subvention accordé par le Conseil Général. La prestation totale est d'environ 650 €. Le Conseil Général prend à sa charge 50 % de l'animation et 100 % des frais de transport, soit 358,50 €. Il restera à la charge de chaque commune environ 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à réaliser une dépense d'environ 100 € pour l'animation prévue au parc de Jaulnay, dans le cadre du partenariat entre les bibliothèques du canton.

06-STATUTS SATESE 37

Lors de du comité syndical du 7 mars 2011, le SATAES 37 a accepté l'adhésion de la commune de Morand pour la compétence assainissement collectif, l'adhésion du Conseil Général d'Indre et Loire pour la compétence relative à l'assistance technique assainissement collectif et assainissement non collectif et a approuvé le projet de modification des statuts. Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser ces actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver les nouveaux statuts de SATESE 37, comme défini le 7 mars 2011.

07-QUESTIONS DIVERSES

1/ régies du musée et de l'Espace Richelieu

Des copies de gravures de Jean Marot ont été éditées de façon à pouvoir les vendre comme souvenir aux visiteurs du musée et du centre d'interprétation.

Ces copies seraient vendues au prix de 5€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser la vente de copies de gravure de Marot au musée et au centre d'interprétation au prix de 5 € pièce et de modifier les régies concernées en conséquence.

○

Le Maire,	Signature	Les adjoints	Signatures
Hervé NOVELLI		Michel AUBERT	
		Danièle MARTIN	
		Patricia MLAKAR	
		Alain GROLLAUD	
		Etienne MARTEGOUTTE	
Les Conseillers Municipaux			
Jacques DROUCHAUX		Yves LAMORRE	
Pierre GRAVEL		Frédérique JARDIN	
Arnaud SACCOMANDI		Jean-Claude GARNIER	
Jean-Yves DUBOIS		Laurent GOUIN	
Patrick BLANCHARD		Jean-François MALECOT	
Françoise BRABAN		Philippe THIOT	
Thierry DECORNIQUET			